



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-8366>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **26-8366**

FournituresServices

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Correspondant : M. PICARD RENAUD, Directeur Général Adjoint

Adresse : 152 QUAI QUAI BACALAN, 33300 BORDEAUX

Coordonnées :

Courriel : marches@bordeaux-port.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture, location et réparation de pompes mobiles

Lieu d'exécution et de livraison : 152 Quai DE BACALAN, 33082 BORDEAUX

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : 42122000-0 ; 50511000-0

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le règlement des dépenses se fera selon les modalités suivantes : - Mode de financement : Fonds propres du GPMB - Mode de paiement : Virement bancaire sous 30 jours

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires

de services : Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Le contrat sera conclu soit avec un seul opérateur économique, soit avec des opérateurs économiques groupés.

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engagent à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra

préciser la répartition détaillée des prestations entre les cotraitants (prix BPU). En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur notamment en cas de défaillance de l'un des membres du groupement. À défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire sont listés à l'article 3 du RC

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24/02/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 26S04

Renseignements complémentaires : La consultation donnera lieu à un accord-cadre mixte mono attributaire avec un minimum et un maximum, en application des articles R2162-3 et R2162-4 1° du Code de la commande publique. Lot n°1 : 10 000 €HT (Montant minimum) - 140 000 €HT (Montant maximum). Lot n°2 : 10 000 €HT (Montant minimum) - 140 000 €HT (Montant maximum). Lot n°3 : 10 000 €HT (Montant minimum) - 120 000 €HT (Montant maximum).

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Poste :

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les conditions de remise des offres sont prévues dans le règlement de la consultation.

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Fourniture de pompes mobiles immergées et accessoires associés
- **Lot(s) 2** - Location de pompes mobiles immergées et accessoires associés
- **Lot(s) 3** - Prestations de révision et réparation pour pompes mobiles

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2026